

## Trouble à l'ordre public à Lambaréné Les deux bagarreurs en prison

E.N.

Lambaréné/Gabon



Jordan Koumba Mefane... Photo de droite : ... et Ntoré Dingomba ont été placés en détention à la prison de Lambaréné pour trouble à l'ordre public.

LA scène se déroule, le 30 juillet dernier, au carrefour Isaac. Quartier populaire du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Deux jeunes vendeurs de poissons, Jordan Koumba Mefane alias Djazé, 23 ans et Ntore Dingomba, 24 ans, tous Gabonais, en sont venus aux mains pour une banale histoire de "dénonciation pour faux. Manque de pot pour les deux bagarreurs, le procureur de la République du tribunal de Lambaréné, Christ Noël Mangono Mambili, a suivi la scène de loin, à bord de son véhicule depuis la station-service. C'est ce dernier qui ordonnera l'interpellation des deux individus par les agents des forces de police. Pour trouble à l'ordre public.

Les faits. Le 30 juillet dernier, un passager du transporteur public Sogatra, à destination de Mouila, descend du bus pour se procurer du poisson auprès d'un revendeur, Jordan Koumba Mefane alias "Djazé", 23 ans. Pendant que le client se fait servir, il est subitement hélé par un autre commerçant, Ntore Dingomba (24 ans), qui l'informe de ce que "ce vendeur vous vole, il trafique la balance pour vous peser du poisson. Et si vous ne me croyez pas, allez chez le boutiquier d'en face pour vérifier. Je vous conseille

de venir acheter chez moi, car je vends mon poisson par tas". Comme une réponse du berger à la bergère, Koumba Mefane rétorque aussitôt : "C'est faux, c'est lui qui escroque les clients avec ses tas de poissons qui ne font pas un kilogramme". Le client qui prend l'avertissement de Ntore au sérieux, décide de se diriger vers lui pour examiner son offre. Entre-temps, mécontent des paroles tenues par son ami, qui lui a fait fuir le client, Jazé hausse le ton, et voilà que les deux jeunes gens

s'échangent des propos désobligeants. Non contents d'en rester là, Koumba et Ntore finissent par en venir aux mains. En présence du procureur de la République de Lambaréné qui observe la scène de loin. Voyant que les choses ont pris un mauvais tournant, ce dernier décide alors de les faire arrêter et de les faire entendre sur procès-verbal au commissariat de police du deuxième arrondissement. Au cours de l'audition, les policiers découvrent que Jordan

Koumba Mefane est un repris de justice qui a été déjà condamné par le tribunal de Lambaréné, pour les mêmes faits, en 2014. Déférés ensuite devant lui, le parquet a décidé de leur mise en détention préventive pour trouble à l'ordre public. Voilà qui devrait assurément apporter un peu plus de sagesse à toutes les personnes qui prennent souvent le malin plaisir de s'injurier ou à se bagarrer sur les lieux publics. Ce qui est une infraction à la loi.

Précisions sur l'accident routier de Franceville

" Les occupants du véhicule étaient des employés de la Société D&G Multiservices "

Nous avons reçu une mise au point du directeur général de la société "Nouvelle Gabon Mining", Benoît de Galbert

LE bilan est en définitive de trois morts et un blessé grave, et non pas huit morts, les personnes décédées étant messieurs Patrick Levandji, Olivier Ngoubili et Alfred Ossouma. Les occupants du véhicule étaient des employés de la Société D&G Multiservices, et non pas de la société minière Nouvelle Gabon Mining, et regagnaient leurs domiciles après une journée de travail sur la construction de cette nouvelle mine de manganèse de Franceville, dont la production est attendue avant la fin de l'année. La vitesse, sur cette piste non goudronnée, semble être la cause principale de cet accident."

## 10<sup>ème</sup> anniversaire

Général Mayandji François

Papa, ce jour du 6 Août 2006,  
Tu t'en es allé sans bruit, simplement, comme tu l'as toujours souhaité, voilà dix ans.

Voilà dix ans que ton absence peuple nos maisons.  
Et que le silence plombe notre horizon.

Papa, de là où tu es, continue de veiller sur nous.

Une messe d'action de grâce sera célébrée en  
l'Eglise Sacré Cœur d'Ozangué à 18H.

Ta famille